

DEDUCTIONS LEGALES (tous pays confondus sauf stipulation contraire)

Intérêts d'emprunt immobilier de la résidence principale



Avant habitation	En totalité + frais acte hypothécaire
Pendant 5 ans	3 000€ / an / personne
Entre 5 ans et 10 ans	2 000€ / an / personne
Au-delà de 10 ans	1 500€ / an / personne

Dépenses spéciales

Prestation compensatoire	Selon jugement, maximum 24 000€ / an	
Pension alimentaire	Selon jugement	
Participation privée dans un fonds de pension entreprise	1 200€ / an	
Intérêts débiteurs prêts personnels, consommations ou comptes courants Assurance responsabilité civile automobile et habitation, solde restant dû (assurance obligatoire contractée à l'ouverture de tout emprunt), mutuelle santé (complémentaire, invalidité, accident de la vie), décès et <u>vie</u>	672€ / an / personne	
Dons à des organismes agréés	Au-delà de 120€ (*)	
Epargne vieillesse privée	Uniquement au Luxembourg	3 200€ / an / conjoint uniquement
Epargne logement	Souscription au Luxembourg et seulement si l'épargne est utilisée pour la résidence principale	672€ / an / personne OU 1 344€ / an / personne si le souscripteur est âgé de moins de 40 ans

Charges extraordinaires légales



Frais de domesticité (femme de ménage, repassage) à domicile et/ou garde d'enfants (*)	Forfait maximum	5.400 €
Frais d'entretien d'enfants non rattachés fiscalement mais entretenus à plus de 50% (famille recomposée)	Forfait maximum	4.422 €

Charges extraordinaires sous conditions (seuil déterminé suivant le revenu)

Frais d'avocat - Frais de maladie restant à charge

Hébergement d'un parent nécessiteux

CREDIT D'IMPOT MONOPARENTAL

Réservé à la classe 1a avec au minimum 1 enfant à charge

De **750€ à 1 500€**

(*) Les crédits d'impôt perçus dans le pays de résidence sont à déduire